

**Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale**

**Procès-verbal de la Séance du Conseil communautaire du 9 Novembre 2021**

**Salle des Fêtes La Palun 26170 BUIS LES BARONNIES**

L'an deux mille vingt et un, le 9 novembre, s'est tenue la séance du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale à la Salle des Fêtes « La Palun » à Buis les Baronnies, réuni sous la présidence de M. Thierry DAYRE, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 2 Novembre 2021.

**Nombre de membres en exercice** : 97 Titulaires et 61 Suppléants

**Etaient présents** : AICARDI L – AMOURDEDIEU A – BARBASON F – BARTHEYE C – BAS C – BERGER-SABATIER M.- BERNARD S – BOTTINI M – CAHN P – CARRERE C – CHAMBON C – CHARRASSE D – CHAUVET V – CIRER-METHEL- P – CLEMENT A – CONIL D – CORNILLAC C – DAYRE T – DECONINCK – CHAUDET L –DONZE A -DUPOUX S – GAUTHIER E – ESTEVE L – FAREL A – FEUILLAS A – FRACHINOUS A – GARCIA J – GARNERO S – GREGOIRE M – GRONCHI Y – PERNET JL – HAÏM J – LABROT A – LAURENT MC – LEDESERT P – MACIPE N – MONPEYSSSEN JJ – NICOLAS A – PELACUER JM – PENIGAUT A – PEYRON R – PUSTOCH A – QUARLIN M – RANCON N - RAVOUX G RICHARD E – ROCHAS P – ROUSSELLE D – ROUSSIN C – ROUSTAN S – CHAUVET MT RUYSSCHAERT C – SALIN O – SOMAGLINO C – TEULADE C – BLAIN B -TITZ P – TREMORI M - VIARSAC R.

**Conseillers absents ayant donné procuration** : CHAREYRE L a donné pouvoir à CORNILLAC C – TEYSSIERE I a donné pouvoir à TEULADE C – PILOZ O a donné pouvoir à BOTTINI M – LANTHEAUME P a donné pouvoir à MACIPE N – LAGET JM a donné pouvoir à DAYRE T – MONIER MP a donné pouvoir à SOMAGLINO C – FERNANDES J – a donné pouvoir à RANCON N – BOUNIN F adonné pouvoir à CARRERE C – NIVON J a donné pouvoir à BARTHEYE C – TACUSSEL O a donné pouvoir à FRACHINOUS A – BOREL S a donné pouvoir à SALIN O – BOMPARD M a donné pouvoir à AMOURDEDIEU A – COMBES P a donné pouvoir à VIARSAC R – GREGOIRE JL a donné pouvoir à LAURENT MC – LOUPIAS A a donné pouvoir à MONPEYSSSEN JJ

**Etait excusé** : FOUGERAS L

**Assistaient également à la séance** : GUILLOT D – MEGE P (délégués suppléants)

---

**Le Président ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.**

**Début de séance : 55 présents – 15 pouvoirs soit 70 votants**

Mme Juliette HAÏM est désignée secrétaire de séance

**M. le Président informe qu'une médaille du travail devait être remise à un agent de la collectivité, cependant pour des raisons personnelles, l'agent n'a pu être présente.**

## ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 NOVEMBRE 2021

- 136- 2021 Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 Septembre 2021
- 137- 2021 Mise à disposition à titre gracieux des abords extérieurs du Gymnase intercommunal au SDIS de la Drôme
- 138- 2021 Signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'Etat
- 139- 2021 Conseiller numérique
- 140- 2021 Méthode de calcul des provisions pour créances douteuses
- 141- 2021 Budget général : décision modificative n°5
- 142- 2021 Décision modificative n°1 du budget SPANC
- 143- 2021 Décision modificative n°1 du budget Ordures Ménagères
- 144- 2021 Budget Général : Dépenses d'investissement - Autorisation d'engager, liquider et mandater avant le vote du Budget Primitif 2022
- 145- 2021 Budget Ordures Ménagères : Dépenses d'investissement - Autorisation d'engager, liquider et mandater avant le vote du Budget Primitif 2022
- 146- 2021 Conseillers numériques : création de trois postes non permanents – Contrat de projet
- 147- 2021 Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet
- 148- 2021 Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation territorial à temps complet, d'un poste permanent d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (24h50) et d'un poste permanent d'auxiliaire de puériculture territorial à temps complet
- 149- 2021 Petite Enfance : renouvellement de postes non permanents au service Petite Enfance (un poste d'auxiliaire de puériculture, deux postes d'adjoint d'animation et un poste d'adjoint technique)
- 150- 2021 Renouvellement du poste non permanent de technicien voirie à temps complet pour une durée d'un an
- 151- 2021 Signature d'une convention unique en santé et sécurité au travail
- 152- 2021 Renouvellement du poste non permanent à temps non complet (20h00) du service Portage de Repas
- 153- 2021 Création de deux postes permanents d'assistants socio-éducatifs territoriaux à temps complet
- 154- 2021 Avenant n°1 au marché d'assurance - Lot n°2 Assurance responsabilité civile n°2018S96SG46
- 155- 2021 Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°2020-006
- 156- 2021 Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre n°2020-006
- 157- 2021 Avenants au marché n°2021-003 de travaux de réaménagement et de rénovation thermique de deux espaces de stockage d'archives et de documentations papiers avec un bureau de consultation
- 158-2021 Service commun ressources administratives : développement du service « secrétariat-comptabilité » mutualisé territorialisé
- 159- 2021 Espace France Service / Convention CCBDP – AVENTIC
- 160-2021 Demande de subvention FEADER dans le cadre du projet « Actions de sensibilisation, de mise en réseau et de réalisations en faveur de la transition énergétique et écologique et de l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique »
- 161- 2021 Avenant de la Convention de partenariat avec Territoire Energies Drôme pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du PCAET
- 162- 2021 Autorisation de signature de la convention de veille et de stratégie foncière entre la commune de Buis-les-Baronnies, la CCBDP et EPORA
- 163- 2021 Convention cadre – partenariat CD26 – CCBDP
- 164- 2021 Lancement de la démarche d'attractivité
- 165- 2021 Attribution de subventions aux associations (complément)
- La délibération initialement nommée 166 2021 « Règlement Intérieur Déchèterie de Nyons » a été retirée et sera présentée lors d'une prochaine séance.**
- 166- 2021 Avenant n°1 au marché de fourniture et livraison de colonnes d'apport volontaire n°2019-CPM-DECH-F01
- 167- 2021 Continuité écologique sur l'ouvrage de la Gardette située à Buis les Baronnies.

- 168- 2021 Avenant n°2 au marché de confection et de livraison de repas en liaison froide pour les centres de loisirs des Guards, des P'tits Bouts et de la crèche Les Petits Lutins n°2020-012
- 169- 2021 Avenant n°1 au marché de confection et de livraison de repas en liaison froide pour les centres de loisirs des Guards, des P'tits Bouts et de la crèche Les Petits Lutins n°2020-012

---

**Rapporteure : Nadia MACIPE**

**Administration Générale**

**136-2021 Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021.

**Décision adoptée à l'unanimité**

---

**137- 2021 Mise à disposition à titre gracieux des abords extérieurs du gymnase intercommunal au SDIS de la Drôme**

Il est proposé de signer une convention de mise à disposition à titre gracieux avec le SDIS 26, pour accéder aux abords extérieurs du gymnase intercommunal dans le cadre des formations départementales, l'entraînement des équipes spécialisées et les manœuvres des équipes de garde du centre de secours de Buis-les-Baronnies et prendra effet dès sa signature et sera renouvelée par tacite reconduction.

Cette convention sera signée pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** M. le Président à mettre en place la convention avec le SDIS de la Drôme ;

**PRECISE** que cette mise à disposition est consentie à titre gracieux ;

**FIXE** les conditions d'utilisations des abords extérieurs du gymnase dans la convention

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Rapporteur : Thierry DAYRE**

**138 - 2021 Signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'Etat**

**M. le Président rappelle l'intervention de M. KOOB en séance du Conseil communautaire de Juin 2021 à Condorcet venu présenter le CRTE à l'assemblée. Les dossiers communaux ont été recensés et seront examinés par les services concernés.**

**La CCBDP a lancé, lors de la Conférence des Maires de septembre 2021, son Projet de territoire, qui intégrera à terme, les projets retenus. La signature de ce CRTE est importante pour solliciter les aides de l'Etat (DSIL – DETR ...)**

**M. GREGOIRE rappelle que l'arbitrage des dossiers communaux inscrits dans le CRTE n'est pas de la responsabilité de la Communauté de communes.**

---

La Communauté de communes des Baronnie, avec l'aide du consultant CDHU a élaboré son projet de CRTE.

Pour rappel, l'ensemble des communes a été sollicité en juin 2021 puis en septembre 2021 pour faire remonter leur(s) projet(s) à intégrer au CRTE. Celui-ci intègre l'ensemble des projets 2021 et 2022 proposés par les communes et la Communauté de communes.

Le CRTE est un contrat évolutif. Il sera enrichi par le projet de territoire qui sera élaboré avant la fin d'année 2022 pour les dix années à venir.

Ce contrat couvre la période 2021-2026. Il fera l'objet chaque année d'une convention financière qui permettra de lister les opérations proposées pour l'année en cours.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de valider ce projet de CRTE ainsi que la liste des projets communaux et communautaires proposés par les années 2021 et 2022.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**VALIDE** le projet de Contrat de Relance et de transition Ecologique (CRTE),

**VALIDE** la liste des projets communaux et communautaire proposés au CRTE pour les années 2021 et 2022

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité**

---

**Rapporteuse : Pascale ROCHAS**

**139 - 2021 Conseiller numérique**

Il est expliqué à l'assemblée que dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), l'Etat propose de mettre à disposition des territoires, 4000 « Conseillers Numériques France Services » avant 2022. Ils peuvent être accueillis par les collectivités territoriales et les acteurs privés associatifs ou relevant de l'économie sociale et solidaire.

**Soit un soutien total de 150 000 € pour la durée du dispositif.**

La Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale n'est pas compétente dans le domaine de la médiation numérique. Toutefois, fidèlement aux engagements inscrits dans la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la Caisse nationale d'Allocations Familiales et dans une logique de développement territorial avec l'accord des Maires, la CCBDP peut être la structure facilitatrice permettant au territoire de saisir cette opportunité.

Il est donc proposé au Conseil communautaire que la CCBDP :

- saisisse l'opportunité du dispositif « Conseillers Numériques France Services »,
- recrute selon les modalités financières de l'ANCT, trois conseillers numériques pour une durée de 24 mois à hauteur de 35 heures/ semaine par emploi,
- soutienne les structures du territoire référentes dans le domaine de la médiation numérique via une démarche partenariale :
  - ⇒ Mairies de Buis-les-Baronnies / Montbrun les bains / Séderon : un conseiller numérique partagé
  - ⇒ L'association « Aventic » : un conseiller numérique
  - ⇒ L'association « Assoft » : un conseiller numérique

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**VALIDE** le principe que la CCBDP saisisse l'opportunité de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Conseillers Numériques France Services » et valorise les postes intercommunaux dans une démarche partenariale avec les structures du territoire référentes dans le domaine de la médiation numérique

- Mairies de Buis-les-Baronnies / Montbrun les bains /Séderon : un conseiller numérique partagé
- L'association « Aventic » : un conseiller numérique
- L'association « Assoft » : un conseiller numérique

**ACTE** les termes de la convention cadre d'objectifs et de moyens annexée à la présente délibération

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité**

---

**18h25 : Arrivée de M. SOMAGLINO - Nombre de présents : 58**

**Mme FAREL souhaite avoir des précisions sur « les créances douteuses ».**

**M. le Président informe que le Trésor Public nous sollicite pour définir une provision budgétaire afin de faire face à des créances restées impayées selon les conditions annoncées.**

---

**Rapporteure : Nadia MACIPE**

**Finances**

**140 - 2021      Méthode de calcul des provisions pour créances douteuses**

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'opter, à compter de l'exercice 2021, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses à partir de la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement,
- de procéder à un examen annuel des créances douteuses, suite à la transmission par le Comptable Public, d'un état des restes à recouvrer,
- de constituer, chaque année, une provision pour créances douteuses à hauteur de 20 % des restes à recouvrer pour les créances prises en charge depuis plus de deux ans (730 jours).

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'adopter à compter de l'exercice 2021 la présente méthode de calcul des dotations aux provisions pour créances douteuses,

**PRECISE** que les provisions pour créances douteuses seront établies à hauteur de 20% des restes à recouvrer pour les créances prises en charge depuis plus de deux ans (730 jours).

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits, chaque année, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité**

---

**141 - 2021 Budget général : décision modificative n°5**

Synthèse des crédits à inscrire :

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
022	Dépenses imprévues	-30 000,00 €			
6111	Traitement des OM	-5 681,00 €			
6112	Exploitation déchetterie	72 632,00 €			
6113	Collecte tri sélectif	26 008,00 €			
61551	Matériel roulant	13 035,00 €			
678	Autres charges exceptionnelles	500,00 €			
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	15 101,80 €			
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>91 595,80 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>0,00 €</b>

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'adopter la décision modificative résumée dans le tableau ci-dessus,

**PRECISE** que les dépenses complémentaires seront financées par réduction de l'excédent prévisionnel.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité (dont 1 Abstention)**

---

**18h30 : Arrivée de Mme FEUILLAS - Nombre de présents : 59****142 - 2021 Décision modificative n°1 du budget SPANC**

Synthèse des crédits à inscrire :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Nature	Libellé	Montant	Nature	Libellé	Montant
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	588,29 €	618	Divers (charges à caractère général)	588,29 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>588,29 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>588,29 €</b>

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'adopter la décision modificative résumée dans le tableau ci-dessus,

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité**

---

**143 - 2021 Décision modificative n°1 du Budget Ordures Ménagères**

Synthèse des crédits à inscrire :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Nature	Libellé	Montant	Nature	Libellé	Montant
6066	Carburants	5 000,00 €	74	Subventions d'exploitation	3 366,99 €
6541	Créances admises en non-valeur	- 6 000,00 €	7581	FCTVA	1 942,02 €
6542	Créances éteintes	- 6 000,00 €	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	11 424,90 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	4 500,00 €			
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	19 233,91 €			
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>16 733,91 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>16 733,91 €</b>

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'adopter la décision modificative ci-dessus,

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité (dont 1 abstention)**

**144 - 2021 BUDGET GENERAL : Dépenses d'investissement - Autorisation d'engager, liquider et mandater avant le vote du Budget Primitif 2022**

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

**Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2022**

<b>Chapitre - Libellé Nature</b>	<b>Crédits ouverts en 2021 (BP+DM)</b>	<b>Montant autorisé avant vote du BP 2022</b>
20 – Immobilisations incorporelles	41 300,00 €	10 325,00 €
21 – Immobilisations corporelles	479 033,43 €	119 758,36 €
Opération 110 – Recyclerie	5 400,00 €	1 350,00 €
Opération 110-R – Recyclerie	29 722,00 €	7 430,50 €
Opération 111 - Signalétique	140 084,00 €	35 021,00 €
Opération 121 - Fibre ADN de la CCBDP	1 800 000,00 €	450 000,00 €
Opération 217 - Voirie 2017-2018-2019	144 696,28 €	36 174,07 €
Opération 220 - Voirie 2020	405 688,86 €	101 422,22 €
Opération 221 - Voirie 2021	2 092 368,78 €	523 092,20 €
Opération 221 - conv. Concordante voirie 2020	62 385,34 €	15 596,34 €
Opération 230 – Siège annexe Buis les Baronnie	74 031,54 €	18 507,89 €
Opération 231 – Crèche Côté soleil	300,00 €	75,00 €
Opération 232 – Maison de l'Enfance	1 339 400,00 €	334 850,00 €
Opération 234 – Aménagement local archives	163 226,16 €	40 806,54 €
Opération 235 - Aménagement itinéraire voies douces	360 000,00 €	90 000,00 €
Opération 237 – Etude mobilité PCAET	95 600,00 €	23 900,00 €
Opération 240 – Espace test agricole	17 378,00 €	4 344,50 €
Opération 242 - Aménagement Buis	684 000,00 €	171 000,00 €
Opération 243 - Locaux sociaux OM	42 000,00 €	10 500,00 €
Opération 244 - Salle de réunion Buis	256 800,00 €	64 200,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>8 233 414,39 €</b>	<b>2 058 353,60 €</b>

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2022 avant le vote du budget 2022 dans la limite des crédits inscrits dans le tableau ci-dessus, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Décision adoptée à l'unanimité (dont 1 abstention)**

---

**Arrivée de M. TREMORI - Nombre de présents : 60****145 - 2021 BUDGET ORDURES MENAGERES : Dépenses d'investissement -  
Autorisation d'engager, liquider et mandater avant le vote du Budget  
Primitif 2022**

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Chapitre - Libellé Nature	Crédits ouverts en 2021 (BP+DM)	Montant autorisé avant vote du BP 2022
21 – Immobilisations corporelles	227 838,74 €	56 959,69 €
Opération 10 – Mise aux normes déchetterie Buis-les-Baronnies	287 303,96 €	71 825,99 €
Opération 11 – Nouvelle déchetterie des Hautes Baronnies	14 248,04 €	3 562,01 €
<b>Total des dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>529 390,74 €</b>	<b>132 347,69 €</b>

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2022 avant le vote du budget 2022 dans la limite des crédits inscrits dans le tableau ci-dessus, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Décision adoptée à l'unanimité (dont 1 abstention)**

---

**Rapporteuse : Pascale ROCHAS**

**Ressources Humaines****146 - 2021 Conseillers numériques : création de trois postes non permanents –  
Contrat de projet**

Il est proposé de créer trois emplois non permanents dans la catégorie hiérarchique C afin de mener à bien le projet identifié suivant :

Dispositif Conseiller Numérique France Services pour une durée de 2 ans soit du 01/01/2022 au 31/12/2023 inclus.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**ADOpte** la proposition de création de trois postes de Conseillers Numériques pour une période de deux ans qui seront pourvus en référence au Contrat de Projet.

**ACCEPTe** de modifier le tableau des emplois ;

**DEMANDE** l'inscription au budget 2022 des crédits correspondants ;

**DECIDE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2022

**INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Rapporteuse : Nadia MACIPE**

**147 - 2021 Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet**

<b>Etat actuel</b>	<b>Etat au 01.12.2021</b>
1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (17h50)	1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35h)
<b>Nombre d'ETP : 0,5</b>	<b>Nombre d'ETP : 1</b>

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de créer un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet (35h00) de catégorie C à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

**EST INFORME** que l'agent sera rattaché au Pôle Technique, sous la responsabilité du coordinateur déchets.

**FIXE** sa rémunération sur l'échelle des adjoints techniques territoriaux.

**INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Rapporteuse : Pascale ROCHAS**

**148 - 2021 Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation territorial à temps complet, d'un poste permanent d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (24h50) et d'un poste permanent d'auxiliaire de puériculture territorial à temps complet**

<b>Etat actuel des postes non permanents</b>	<b>Etat au 1<sup>er</sup> décembre 2021 des postes permanents</b>
Adjoint d'animation à temps complet (35h00)	Adjoint d'animation territorial à temps complet (35h00)
Adjoint d'animation à temps non complet (23h00)	Adjoint d'animation territorial à temps non complet (24h50)
Auxiliaire de puériculture à temps complet (35h00)	Auxiliaire de puériculture territoriale à temps complet (35h00)
<b>Nombre d'ETP : 2,67</b>	<b>Nombre d'ETP : 2,7</b>

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de créer un poste permanent d'adjoint d'animation territorial à temps complet, un poste permanent d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (24h50) et un poste permanent d'auxiliaire de puériculture à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

**FIXE** la rémunération suivant l'échelle des adjoints d'animation territoriaux et l'échelle des auxiliaires de puériculture territoriale (catégorie C).

**INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.

**HABILITE** l'autorité territoriale à recruter les agents pour pourvoir à ces emplois.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**149 - 2021 Petite Enfance : renouvellement de postes non permanents au service Petite Enfance (un poste d'auxiliaire de puériculture, deux postes d'adjoint d'animation et un poste d'adjoint technique)**

<b>Etat actuel</b>	<b>Etat au 1<sup>er</sup> septembre 2021</b>
1 poste non permanent d'auxiliaire de puériculture à temps complet (35h00), en CDD	1 poste non permanent d'auxiliaire de puériculture à temps complet (35h00), en CDD
1 poste non permanent d'adjoint d'animation à temps complet (35h00), en CDD	1 poste non permanent d'adjoint d'animation à temps complet (35h00), en CDD
1 poste non permanent d'adjoint d'animation à temps complet (35h00), en CDD	1 poste non permanent d'adjoint d'animation à temps complet (35h00), en CDD
1 poste non permanent d'adjoint technique (TNC), agent transféré sur l'ALSH les Petits Bouts – l'agent travaille uniquement les mercredis et vacances scolaires selon le calendrier prévisionnel	1 poste non permanent d'adjoint technique (TNC), agent transféré sur l'ALSH les Petits Bouts – l'agent travaille uniquement les mercredis et vacances scolaires selon le calendrier prévisionnel
<b>Nombre d'ETP : 3 à TC et 1 TNC</b>	<b>Nombre d'ETP : 3 à TC et 1 TNC</b>

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de créer le poste non permanent d'auxiliaire de puériculture, les 2 postes non permanents d'adjoints d'animation à temps complet et un poste non permanent d'adjoint technique à temps non complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

Les agents seront placés sous l'autorité des Directrices de structures dont les agents dépendront.

**FIXE** la rémunération sur les échelles des auxiliaires de puériculture, des adjoints d'animation territoriaux et des adjoints techniques territoriaux.

**INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.

**HABILITE** l'autorité territoriale à recruter pour pourvoir à ces emplois.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**150 - 2021 Renouvellement du poste non permanent de technicien voirie à temps complet pour une durée d'un an**

**Avant d'évoquer la délibération 150\_2021, M. DECONINCK dit les constats faits sur le réseau « Orange » et informe les élus de la nécessité de faire remonter à Mme la Députée tout dysfonctionnement du réseau. Un point récapitulatif sera fait fin Novembre/Début décembre. Orange s'est engagé à faire le nécessaire.**

Monsieur Stéphane DECONINCK rappelle que ce poste a été créé en 2014 suite à la réforme des collectivités territoriales de 2010 et à la réorganisation de la Direction départementale territoriale qui ne pouvait plus assurer les missions de maîtrise d'œuvre pour le compte des collectivités en matière de voirie.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de renouveler le poste non permanent de technicien voirie à temps complet (35h00), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée d'un an (soit jusqu'au 31 décembre 2022).

L'agent sera placé sous l'autorité du Directeur du Pôle Technique.

**FIXE** la rémunération sur l'indice brut 385 / indice majoré 353.

**INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération

**Décision adoptée à l'unanimité**

---

**Rapporteuse : Nadia MACIPE**

**151 - 2021    Signature d'une convention unique en santé et sécurité au travail**

***M. LABROT prend la parole afin de connaître les injonctions d'un élu vis-à-vis de la sécurité des agents. M. le Président donne la parole à M. KRUGLER, DGS, qui informe de l'obligation du maire de disposer d'un agent de prévention dès lors que la Commune est composée d'agents territoriaux. Un Agent chargé de la fonction d'Inspection (ACFI) doit vérifier les conditions de travail de l'agent.***

***Mme MACIPE informe que ce travail pourra être abordé lors d'une prochaine commission « Mutualisation »***

---

L'Autorité territoriale informe les membres du Conseil communautaire que le Centre de Gestion, afin de faciliter et d'améliorer nos démarches administratives, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes :

- Médecine du travail : visite médicale périodique, visite médicale d'embauche, entretien infirmier, intervention en milieu du travail (...);
- Inspection en santé et sécurité au travail : contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail, proposition de mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels ;
- Psychologie du travail et des organisations : accompagnement à l'optimisation du fonctionnement des collectifs de travail ;
- Coaching : aide au développement de nouvelles compétences, amélioration de pratiques managériales.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'adhérer à la Convention Unique de Santé et Sécurité au Travail (CUSST) gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**AUTORISE** l'autorité territoriale à signer l'ensemble des documents afférents.

**AUTORISE** l'autorité territoriale à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération.

**INSCRIT** les crédits correspondants au budget.

**Décision adoptée à l'unanimité**

Rapporteuse : Pascale ROCHAS

**152- 2021 Renouvellement du poste non permanent à temps non complet (20h00) du service Portage de Repas**

Mme Pascale ROCHAS rappelle à l'Assemblée que ce poste non permanent existe déjà à temps non complet (20h00) et que pour garantir la continuité du service, il est nécessaire de renouveler le poste de l'agent contractuel pour une durée d'un an.

Il est proposé au Conseil communautaire de renouveler le poste non permanent de non titulaire pour une durée d'un an à temps non complet (20h00) afin d'exercer les fonctions d'agent de livraison du portage de repas.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de créer un poste non permanent de non titulaire à temps non complet (20h00), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022 inclus. L'agent sera placé sous l'autorité du Responsable du service Portage de repas.

**PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 20h00 hebdomadaire.

**FIXE** la rémunération sur le SMIC horaire.

**INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité**

Rapporteur : Eric RICHARD

**153 - 2021 Création de deux postes permanents d'assistants socio-éducatifs territoriaux à temps complet**

***M. RICHARD informe qu'il s'agit là de passer des postes non permanents en postes permanents afin de pérenniser les emplois, suite au constat de difficulté de recrutement.***

Eric RICHARD explique à l'Assemblée que ces postes existaient préalablement à la fusion en qualité de postes non permanents. Il précise que l'arrivée d'une nouvelle Responsable au 1<sup>er</sup> mars 2021 a permis d'initier une démarche de restructuration sur l'ensemble du Pôle Petite Enfance – Enfance Jeunesse – Animation Territoriale.

Afin de consolider ces postes créés au moment de la fusion, de pérenniser l'organisation mise en place et ainsi permettre de disposer des moyens humains nécessaires pour mener à bien la politique du Service d'Accompagnement Socio-Educatif (SASE) sur l'ensemble du territoire communautaire, il est proposé au Conseil de créer les postes permanents suivants :

<b>Etat actuel des postes non permanents</b>	<b>Etat au 1<sup>er</sup> décembre 2021 des postes permanents</b>
1 poste d'assistant socio-éducatif à temps complet (35h00)	1 poste d'assistant socio-éducatif territorial à temps complet (35h00)
1 poste d'assistant socio-éducatif à temps complet (35h00))	1 poste d'assistant socio-éducatif territorial à temps complet (35h00)
<b>Nombre d'ETP : 2</b>	<b>Nombre d'ETP : 2</b>

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de créer deux postes permanents d'assistant socio-éducatif à temps complet de catégorie A, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

**FIXE** la rémunération suivant l'échelle des assistants socio-éducatifs territoriaux.

**INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.

**HABILITE** l'autorité territoriale à recruter les agents pour pourvoir à ces emplois.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité**

---

Rapporteur : Eric RICHARD

**Marchés Publics**

**154 - 2021 Avenant n°1 au marché d'assurance - Lot n°2 Assurance responsabilité civile n°2018S96SG46**

***Intervention de M. GUILLOT : Quelle est la nature des sinistres ? M. le Président donne la parole à M. KRUGLER – DGS qui informe qu'il s'agit de la Responsabilité civile de la Collectivité. M. le Président complète en informant que des précisions seront apportées dans le procès-verbal de la séance.***

***Il est précisé que les sinistres en responsabilité civile sur l'année 2020 ont concerné :***

- ***un incendie de poubelle à Condorcet ;***
- ***un bris de glace à Saint-Maurice-sur-Eygues;***
- ***et un problème de racines qui endommagent la haie d'un particulier.***

***M. LABROT demande si cette assurance concerne le périmètre de la CCBDP ? Mme MACIPE précise qu'il s'agit de l'assurance RC de la Communauté de communes. M. KRUGLER précise que la CCBDP a intégré un groupement de commandes avec d'autres collectivités afin de bénéficier de tarifs plus attractifs, et c'est l'ensemble de ces collectivités qui subit cette augmentation.***

Il est expliqué que dans le cas de la CC BARONNIES DROME PROVENÇALE l'année 2019 a été excellente (0 sinistre) ; en revanche, l'année 2020 a été mauvaise, non pas en termes de fréquence mais en termes de coût au regard de la cotisation réglée.

En effet, GROUPAMA a réglé 7 340 € de sinistres pour un encaissement de 1 852 € soit un rapport Sinistre à Cotisation (S/C) de 396 %. Pour information, le S/C cible est de 69.5 % pour que l'assureur puisse honorer ses engagements. La demande de majoration de 300 % ne permet même pas de rééquilibrer les résultats.

Suite à la négociation réalisée par le Cabinet AFC Consultant, GROUPAMA accepte de revoir leur majoration à 200 %.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer et notifier l'avenant à GROUPAMA.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'approuver l'avenant au marché n° n°2018-S96-SG46,

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à la Majorité (dont 2 Oppositions – 7 Abstentions)**

**155 - 2021 Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°2020-006**

Il est expliqué à l'Assemblée que le Maître d'œuvre souhaite remplacer le Bureau d'Études Structures MH Design par la SARL BUREAU MATHIEU sise 3 Impasse les Fontaines à CHABEUIL (26120) qui intègre le groupement.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer et notifier l'avenant au Maître d'œuvre HLSA.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'approuver les avenants au marché n°2020-006,

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité (dont 4 Abstentions)**

**156 - 2021 Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre n°2020-006**

Il est expliqué à l'Assemblée qu'un recours gracieux a été déposé sur le permis lié à l'opération. La CCBDP a demandé au Maître d'œuvre de retravailler les plans en fonction des griefs des riverains, auteurs du recours gracieux et de redéposer un nouveau permis de construire.

Cette mission supplémentaire non prévue entraîne une plus-value de 10 600 € HT.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer et notifier l'avenant au Maître d'œuvre HLSA.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'approuver les avenants au marché n°2020-006.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité (dont 8 Abstentions)**

**157- 2021 Avenants au marché n°2021-003 de travaux de réaménagement et de rénovation thermique de deux espaces de stockage d'archives et de documentations papiers avec un bureau de consultation**

***M. RAVOUX intervient afin de savoir si la CCBDP dispose d'un agent pour contrôler les missions de l'architecte et demande si celui-ci ne dispose pas d'assurance pour faire face à ces questions ? M. le Président précise que le DST contrôle les travaux. Les avenants aux marchés sont pris en charge par le mandataire.***

Il est expliqué à l'Assemblée que la somme des avenants est de 1 748,93 € HT soit 2 098,72€ TTC ce qui représente 1,65 % du montant du marché notifié.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer et notifier les avenants aux titulaires des marchés.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'approuver les avenants au marché n°2021-003,

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à la Majorité (dont 6 Oppositions et 3 Abstentions)**

**Mutualisation**

**158 - 2021 Service commun ressources administratives : développement du service « secrétariat-comptabilité » mutualisé et territorialisé**

*Mme MACIPE informe qu'il s'agit d'un travail à long terme, il convient de recenser les besoins des communes, à ce jour la proposition est pour un poste et évoluera selon les besoins avec une refacturation aux communes concernées. Les remplacements s'appliquent sur des absences de long terme.*

*M. le Président intervient pour remercier le travail effectué par Mme MACIPE au sein de la commission F, « Mutualisation » et appelle l'ensemble des élus à participer à ces rencontres pour que ce projet prenne forme.*

Il est proposé au Conseil communautaire d'intégrer à la convention d'adhésion au service commun « ressources administratives », les évolutions suivantes :

- Modifier l'annexe « secrétariat-comptabilité » dédié au territoire de Rémuzat afin d'étendre le service à l'ensemble du territoire pour des missions permanentes, c'est à dire la mise à disposition d'un agent intercommunal à l'année aux communes qui le souhaitent.
- Créer une nouvelle annexe au service commun « Secrétariat-compatibilité pour des missions de remplacement ou de renfort » pour les communes qui le souhaitent.

La convention constitutive de la création du service commun reste inchangée, seules les annexes listant et décrivant les modalités des services proposés sont modifiées.

En parallèle de cette démarche, la commission F va créer et animer dès 2022, un réseau des secrétaires de Mairie du territoire afin de faciliter l'échange, la formation et l'information sur des sujets d'actualité.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**VALIDE** les principes d'évolution et de fonctionnement du service « secrétariat-comptabilité mutualisé et territorialisé » proposé par la commission F en réponse aux besoins exprimés par les communes.

**DECIDE** d'adopter les nouvelles annexes à la convention d'adhésion au service commun « ressources administratives »

**PRECISE** que les communes qui le souhaitent choisiront par délibération les modules (annexes) du service commun sur lesquels celles-ci veulent s'engager dans un esprit de solidarité territorial et de co-production.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Rapporteure : Pascale ROCHAS**

**Développement Territorial**

**159- 2021 Espace France Service / Convention CCBDP – AVENTIC**

Il est expliqué à l'Assemblée que cette convention traduit l'accord financier entre Aventic et la CCBDP en faveur d'un soutien pour la mise en œuvre du label Espace France Service (EFS), plus contraignant que le label antérieur Maison des Services Au Public (MSAP). Cette démarche de soutien est co-produite avec les communes de Sahune et Rémuzat qui s'engagent également financièrement selon le plan de financement suivant :

Espace France Service			
Charges		Produits	
Charges courantes	5 000	CCBDP	11 500
		SAHUNE	1 500
Masse salariale	39 000	REMUZAT	1 000
1,15 ETP		ETAT	30 000
<b>TOTAL</b>	<b>44 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>44 000</b>

Cet engagement traduit la volonté de la CCBDP depuis 2017, de soutenir l'accès au service au public pour les populations rurales. Cette démarche s'intégrant dans un esprit de co-production :

Dans ce cadre :

- Aventic est porteur du label Espace France Service
- La Commune de Sahune et Aventic signent une convention portant sur la mise à disposition par la Commune d'un local et de l'agent d'accueil de l'Agence postale communale. En sus, la commune de Sahune, participe également financièrement au fonctionnement d'Aventic
- La MFS valorise la présence simultanée des agents d'Aventic et de l'agent communal
- Maintient des permanences sur Rémuzat. La commune de Rémuzat participe également à la prise en charge financière.

La présente convention est conclue pour une période d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle fait l'objet d'une tacite reconduction chaque année ne pouvant excéder la date du 31 décembre 2026.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de se positionner sur l'adoption de cette convention.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**VALIDE** les termes de cette convention financière entre la CCBDP et AVENTIC permettant de garantir le fonctionnement de l'Espace France Service (EFS) de la vallée de l'Eygues, en coproduction avec la mairie de Sahune et la mairie de Rémuzat.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité)**

**Transition Ecologique**

**160- 2021 Demande de subvention FEADER dans le cadre du projet « Actions de sensibilisation, de mise en réseau et de réalisations en faveur de la transition énergétique et écologique et de l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique »**

Il est expliqué à l'Assemblée que suite à la présélection de ce dossier, une phase de formalisation financière est nécessaire pour finaliser son instruction. L'objectif principal est de favoriser la mise en réseau des acteurs, pour développer des partenariats afin d'ancrer les pratiques locales dans la transition énergétique et écologique et favoriser ainsi l'émergence de projets innovants adaptés au territoire, à travers 3 thématiques définies, ci-dessous :

La Mobilité durable

Le développement des énergies renouvelables

L'adaptation au changement climatique par une résilience du territoire pour tenir le cap de la transition écologique

Afin de partager cette mission dans un souci de renfort des équipes, un recrutement a eu lieu sur une mission complémentaire à partir de novembre 2021. Dans le cadre de cette nouvelle prise de poste, un partage des ETP avec 0.25 sur chaque poste est proposé, afin de gagner en transversalité sur l'ensemble de la mission concernant plus particulièrement l'axe de travail sur la mobilité durable.

0,25 ETP pour développer et coordonner la partie stratégie territoriale pour les 3 orientations proposées : Mobilité durable / Transition énergétique avec le développement des ENR / Transition écologique avec l'adaptation au changement climatique

0,25 ETP pour développer et animer la partie opérationnelle sur la Mobilité durable avec notamment les mobilités partagées intégrant la dimension solidaire pour un public précaire

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant (TTC) en €</b>
Salaire du poste de Responsable du Pôle Aménagement (25% ETP)	50 795,94 €
Salaire du poste de Chargé de mission Habitat et Mobilité (25% ETP)	23 934,19 €
Dépenses indirectes liées à l'opération (15% du coût salarial, et 5% de frais de déplacement)	14 946,03 €
Etude sur le Schéma des Mobilités	25 848,00 €
Actions de communication	9 331,20 €
<b>Total des dépenses liées à l'opération</b>	<b>124 855,36 €</b>

Il est donc proposé au Conseil communautaire de solliciter un soutien financier FEADER dans le cadre du programme LEADER pour un montant de 79 907,43€, avec le plan de financement suivant :

<b>Financeurs publics</b>	<b>Montants</b>
FEADER	79 907,43 €
CC BDP	19 976,86 €
Autofinancement	24 971,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>124 855,36 €</b>

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'approuver le plan de financement tel que présenté,

**AUTORISE** le Président à solliciter une subvention FEADER de 79 907,43 € au titre du programme LEADER *Une Autre Provence* conformément au plan de financement présenté

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité (dont 1 Abstention)**

---

**Plan Climat Air Energie Territorialisé**

**161 - 2021 Avenant à la Convention de partenariat avec Territoire Energies Drôme pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du PCAET**

Il est expliqué à l'Assemblée que, conformément à ses obligations, la CCBDP s'est engagée dans la démarche d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie pour le territoire qu'elle couvre, avec un marché notifié, le 24 Février 2020.

La convention partenariale « Elaboration, mise en œuvre et suivi du Plan Climat Air Energie territoriale » fixée entre le SDED et la CCBDP d'une durée de 2 ans, a pris fin en janvier 2021.

Il est proposé au Conseil communautaire de renouveler cette convention sous la forme d'un avenant.

La durée de cet avenant est proposée avec une reconduction d'une durée de 5 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le montant de la cotisation est fixé à 0,10 euros par habitants, soit 2 166,10 euros / an.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**VALIDE** l'avenant n°1 de la convention de partenariat avec Territoire Energies Drôme pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du PCAET, pour un montant de 2 166,10 euros

**AUTORISE** le Président à signer cet avenant.

**Décision adoptée à l'unanimité**

---

**Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSSEN**

**Politique du logement et du cadre de vie**

**162- 2021 Autorisation de signature de la convention de veille et de stratégie foncière entre la Commune de Buis-les-Baronnies, la CCBDP et EPORA**

*Après lecture de la délibération présentée par M. MONPEYSSEN, M. BERNARD prend la parole pour inviter les élus de la CCBDP à prendre connaissance de cette opportunité et de l'avantage de signer une convention avec EPORA sur des opérations de vente afin de ne pas passer à côté d'une opération. M. BERNARD reste disponible pour en discuter.*

La Commune de Buis-les-Baronnies envisage, en collaboration avec la CCBDP, de se doter d'une stratégie foncière pour servir les projets d'aménagement sur son territoire, entrant dans les axes d'intervention de l'EPORA.

A cette fin, l'EPORA, la Commune de Buis-les-Baronnies et la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale se sont rapprochés et proposent la signature d'une convention tripartite de veille et de stratégie foncière portant sur l'ensemble du territoire communal.

Cette convention précise, notamment, les modalités d'intervention et les montants maximum des dépenses prises en compte par l'EPORA dans le cas où la commune ou l'EPCI solliciterait un portage de bien ou la réalisation d'études pré-opérationnelles à savoir :

- 400 000 € HT pour l'acquisition de biens stockés par l'EPORA pour le compte de la commune ou de l'EPCI,
- 60 000 € HT maximum de crédits d'études pré-opérationnelles co-financés à hauteur de 50 %.

A ce stade, cette convention de veille et de stratégie foncière n'a pas d'incidence budgétaire pour la Commune de Buis-les-Baronnies et la CCBDP.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Président à signer la Convention Tripartite de veille et de stratégie foncière entre la Commune de Buis-Les-Baronnies, la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à la majorité (dont 1 Opposition)**

---

**Rapporteur : Roland PEYRON**

**Activité et Aménagement de pleine nature**

**163- 2021      Convention cadre – partenariat CD26 – CCBDP**

Il est proposé au Conseil communautaire de conventionner selon les termes de ce document avec le Département de la Drôme pour 5 ans.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**VALIDE** les termes de la convention cadre de partenariat entre le Département de la Drôme et la CCBDP dans le domaine des Activités et Aménagements de pleine nature pour 5 ans à compter de la date de signature

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à la Majorité (dont 1 Opposition)**

**Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSSEN**

## **Economie**

### **164- 2021 Lancement de la démarche d'attractivité**

***M. MONPEYSSEN rappelle la nécessité d'attirer les acteurs économiques, les jeunes diplômés, et de se faire accompagner par un professionnel afin de définir des axes prioritaires au sein du projet de territoire de la CCBDP.***

Il est donc proposé au Conseil communautaire de s'engager dans cette stratégie d'attractivité et de valider la proposition d'accompagnement du consultant Guy BACULARD pour un montant de 18 720 € TTC.

Cette mission sera menée en cohérence étroite avec le projet de territoire dans lequel s'engage la Communauté de communes.

Pour rappel ce projet pourra bénéficier de subventions du programme LEADER dans le cadre d'un dossier déposé en 2018.

#### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de s'engager dans cette démarche d'attractivité du territoire

**VALIDE** la proposition d'accompagnement formulée par Guy BACULARD pour un montant de 18 720 € TTC

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Rapporteur : Sébastien BERNARD**

## **Association**

### **165- 2021 Attribution de subventions aux associations (complément)**

Le Vice-président décrit à l'Assemblée la nature des associations, le montant sollicité et l'objet de la demande de subvention :

#### **• Territoire des Hautes Baronnies**

Association	Commune	Nature de la dépense	Objet de la demande	proposition 2021
Association Méouge Handball	Ballon	fonctionnement	sessions école de handball sur les communes de séderon et de Montbrun	500,00 €
			<b>Total</b>	<b>500,00 €</b>

#### **• Territoire du Pays de Buis les Baronnies**

Association	Commune	Nature de la dépense	Objet de la demande	proposition 2021
Théâtre-école de la lance et des Baronnies	Buis les Baronnies	fonctionnement	Programmation 2021	2 000,00 €
Office de tourisme des Baronnies	BIT de Buis les Baronnies	fonctionnement	Relance fête du tilleul 2021	1 000,00 €
			<b>Total</b>	<b>3 000,00 €</b>

- **Territoire du Val d'Eygues**

Association	Commune	Nature de la dépense	Objet de la demande	proposition 2021
Commune de Sainte-Jalle	Sainte Jalle	Investissement	fonds de concours pour la modernisation du camping municipal : branchement eau, électricité et assainissement sur chaque emplacement (coût total : 26 606 € HT)	2 485,00 €
			<b>Total</b>	<b>2 485,00 €</b>

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**DECIDE** l'attribution des subventions budgétées en 2021 dans le cadre précité

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à la Majorité (dont 1 Opposition)**

---

**Déchets**

**166 - 2021 Règlement intérieur de la déchèterie à Nyons**

**M. le Président informe qu'il y a lieu de retirer le point inscrit à l'ordre du jour sous le numéro 166-2021 dans l'attente d'informations complémentaires, celle-ci sera présentée lors d'une nouvelle séance.**

Délibération reportée.

---

**166- 2021 Avenant n°1 au marché de fourniture et livraison de colonnes d'apport volontaire n°2019-CPM-DECH-F01**

***Mme FAREL intervient pour connaître la signification exacte de « Colonnes ».***

***M. CORNILLAC précise qu'il s'agit de conteneurs (bacs jaunes – verts etc...)***

Il est expliqué que cela entraîne une augmentation du prix unitaire d'une colonne qui passe de 1 071.00 € HT à 1 225,00 € HT soit une augmentation de 14.38 %.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer et notifier l'avenant à la SAS QUADRIA.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'approuver les avenants au marché n°2019-CPM-DECH-F01,

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité**

---

**Rapporteur : Olivier SALIN**

**SMOP**

**167- 2021 Continuité écologique sur l'ouvrage de la Gardette située à Buis-les-Baronnies.**

L'ouvrage dit « Pont de la Gardette » situé sur la Commune de Buis-les-Baronnies et référencé comme obstacle à l'écoulement n°54290 est la propriété d'une personne privée.

Le propriétaire sollicite le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) pour la réalisation de l'étude préalable aux futurs aménagements, sous délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le coût de cette étude est estimé à un montant de 30 000 € HT, avec un taux de financement attendu de 80 %.

Compte tenu de l'implication financière de l'EPCI, le SMOP sollicite une validation du projet par la CCBDP.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**VALIDE** le projet présenté par le SMOP,

**ACTE** le fait que la réalisation de ce projet sera financée à hauteur de 1 500 € par la CCBDP

**APPROUVE** les contributions financières inhérentes à la mise en œuvre du projet. Ces contributions financières étant définies en application des dispositions statutaires.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité (dont 1 abstention)**

---

**Rapporteuse : Pascale ROCHAS**

**Petite Enfance Marchés Publics**

**168 - 2021 Avenant n°2 au marché de confection et de livraison de repas en liaison froide pour les centres de loisirs des Guards, des P'tits Bouts et de la crèche Les Petits Lutins n°2020-012**

Il est expliqué à l'Assemblée que, pour le lot n° 3, il y a lieu d'acter le nouveau prix des repas adultes puisque la composition des repas est la même que celle des enfants. Cette modification entraîne une baisse du prix unitaire du repas qui passe de 5,28 € HT à 3,76 € HT soit une baisse de 28,79 % sur l'ensemble du marché du lot 3. Il est proposé à l'Assemblée de signer et de notifier l'avenant à API RESTAURATION.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'approuver les avenants au marché n°2020-012,

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Marchés Publics**

**169 - 2021 Avenant n°1 au marché de confection et de livraison de repas en liaison froide pour les centres de loisirs des Guards, des P'tits Bouts et de la crèche Les Petits Lutins n°2020-012**

Il est expliqué à l'Assemblée que, suite à la visite de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) au CLSH des Guards, l'utilisation de la guillotine pour le tranchage du pain présente un fort risque de blessure. La livraison de pain déjà tranché supprimerait le risque.

Il est donc convenu qu'API RESTAURATION remplace le pain par des boules de pain individuelles.

Cette modification entraîne une augmentation du prix unitaire du repas qui passe de 3,12 € HT à 3,17 € HT soit une augmentation de 1,60 % sur l'ensemble du marché du lot 1.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer et notifier l'avenant à API RESTAURATION.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'approuver les avenants au marché n°2020-012,

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à la Majorité (dont 2 Oppositions)**

---

**Questions diverses**

**M. GARCIA** intervient à propos des contrats ZRR (Contrat entre la CC et l'Agence de l'Eau) et rappelle la rencontre avec les communes de la CCBDP et indique que le délai est très restreint. Un courrier sera transmis à toutes les communes ayant répondu favorablement à ce projet. Une commune sur 2 est intéressée par ce programme.

L'agence de l'eau peut accompagner les projets jusqu'à 70 K€ / commune hors DETR ainsi que le CD26 suivant l'utilité du projet. Un animateur partagé pourra être recruté sur la base de 3 à 4 € ramené à l'abonné du service de l'eau. Lors du Conseil communautaire de décembre, il sera proposé la création d'un poste d'animateur.

Le secrétariat de la CCBDP transmettra aux communes intéressées, un courrier accompagné d'un modèle de délibération sous réserve que celles-ci se positionnent avant le 12 décembre 2021. M. GARCIA reste disponible pour répondre aux questionnements des communes.

Mme RUYSSCHAERT informe qu'une invitation va être transmise aux élus pour participer à une réunion du SCOT le 1<sup>er</sup> décembre 2021 de 14h à 17h30 et invite les élus à participer à cette rencontre, qui a pour objet de faire le point sur l'avancement du SCOT.

M. le Président rappelle l'intérêt de cette réunion qui aura pour objectif de bâtir notre Projet de territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance et invite les conseillers à partager le verre de l'amitié.

## RECAPITULATIF DES DECISIONS PRISES POUR L'ANNEE 2021

Date	N° Décision	Service	Objet	Titulaire	Montant € TTC
25/06/2021	47-2021	BATIMENT	<a href="#">Fourniture et pose d'une menuiserie suite à la création d'une ouverture dans la salle du conseil</a>	ALU VAISON	3 705.60 €
07/07/2021	48-2021	ST	<a href="#">Réalisation d'études géotechniques à la déchèterie à Buis les Baronnie</a>	SARL HYDROC	8 829.00 €
15/07/2021	49-2021	VEHICULE	<a href="#">Prestation sur pneumatiques sur une benne à ordures ménagères</a>	NYONS PNEUS S.A	12 944.80 €
15/07/2021	50-2021	ST	<a href="#">Entretien des espaces verts au gymnase intercommunal - BUIS</a>	CEP JARDINS	1 896.00 €
15/07/2021	51-2021	BATIMENT	<a href="#">Dépose, fourniture et pose d'une menuiserie à l'entrée des bureaux provisoires - BUIS</a>	ALU VAISON	3 705.60 €
15/07/2021	52-2021	ST	<a href="#">Travaux de pompage et curage à la déchèterie - BUIS</a>	SARL ARNAUD ASSAINISSEMENT	3 635.76 €
15/07/2021	53-2021	BATIMENT	<a href="#">Petits travaux électriques complémentaires Bureaux provisoires à Buis les Baronnie</a>	TRUCHET	3 797.88 €
04/08/2021	54-2021	BATIMENT	<a href="#">Réparation des joints d'étanchéité du bungalow</a>	ATTILA	2 744.99 €
04/08/2021	55-2021	ST	<a href="#">Achat de mobilier de bureau</a>	SARL BOA MOBILIER	3 660.40 €
04/08/2021	56-2021	VEHICULE	<a href="#">Prestation sur pneumatiques sur une benne à ordures ménagères</a>	NYONS PNEUS S.A	2 589.60 €
04/08/2021	57-2021	DECHETS	<a href="#">Réparation sur un lève container sur BOM</a>	SA SEMAT	1 675.08 €
04/08/2021	58-2021	VEHICULE	<a href="#">Réparations sur BOM en panne</a>	SAS TRUCKS SOLUTIONS	2 835.84 €
04/08/2021	59-2021	VEHICULE	<a href="#">Réparations sur BOM en panne (complément)</a>	SAS TRUCKS SOLUTIONS	2 304.38 €
04/08/2021	60-2021	VEHICULE	<a href="#">Réparations sur BOM en panne</a>	SAS TRUCKS SOLUTIONS	1 889.23 €
27/08/2021	61-2021	ADS	<a href="#">ACHAT LOGICIEL DEMATERIALISATION DES ACTES</a>	SIRAP	14 436.80 €
27/08/2021	62-2021	DECHETS	<a href="#">Location d'une laveuse de conteneurs</a>	LOCATION VOIRIE EQUIPEMENT	9 546.00 €
09/09/2021	63-2021	DECHETS	<a href="#">Travaux de pompage et curage à la déchèterie - NYONS</a>	ARNAUD ASSAINISSEMENT	1 801.20 €
09/09/2021	64-2021	DECHETS	<a href="#">Travaux de pompage et curage à la déchèterie - BUIS</a>	ARNAUD ASSAINISSEMENT	3 635.76 €

## RECAPITULATIF DES DECISIONS PRISES POUR L'ANNEE 2021

Date	N° Décision	Service	Objet	Titulaire	Montant € TTC
09/09/2021	65-2021	VEHICULE	<a href="#">Prestation sur pneumatiques sur une benne à ordures ménagères</a>	NYONS PNEUS S.A	2 589.60 €
09/09/2021	66-2021	BATIMENT	<a href="#">Fourniture et livraison de fuel domestique au gymnase intercommunal</a>	SAS GARAGE ENGUENT	2 721.60 €
17/09/2021	67-2021	BATIMENT	<a href="#">Pose d'un sol souple dans le bungalow au siège de la CCBDP à Nyons</a>	SAS PALMEIRA	4 150.80 €
17/09/2021	68-2021	MOBILITE	<a href="#">Convention de mise à disposition de vélo à assistance électrique auprès de 3 loueurs du territoire des Baronnies provençales : Le coin du vélo (Nyons), E-cyclo (Nyons), et Vel'Eco (Buis les Baronnies)</a>	E-CYCLO / LE COIN DU VELO VEL'ECO	8 640.00 €
05/10/2021	69-2021	BATIMENT	<a href="#">Fourniture et pose d'une menuiserie suite à la création d'une ouverture dans la salle du conseil</a>	MENUISERIE SARIAN	8 194.80 €
05/10/2021	70-2021	D	<a href="#">conception et impression des documents de communication pour l'expo photo Itinérances (édition 2021)</a>	SODISIM	1 380.00 €
05/10/2021	71-2021	APN	<a href="#">Etude géotechnique dans le cadre du projet d'une passerelle himalayenne</a>	PYRITE INGENIERIE	17 928.00 €
05/10/2021	72-2021	AG	<a href="#">Annule la décision N°64-2021</a>	ARNAUD ASSAINISSEMENT	3 635.76 €
07/10/2021	73-2021	C	<a href="#">Levé topographique dans le cadre du projet de création de vélo routes</a>	MARC FERRAND	2 376.00 €
07/10/2021	74-2021	DECHETS	<a href="#">Prestation sur pneumatiques sur une benne à ordures ménagères</a>	NYONS PNEUS S.A	2 589.60 €
07/10/2021	75-2021	DECHETS	<a href="#">Prestation sur pneumatiques sur une benne à ordures ménagères</a>	NYONS PNEUS S.A	1 251.12 €
07/10/2021	76-2021	MOBILITE	<a href="#">Achat d'un vélo à assistance électrique pour le Pôle Aménagement</a>	LE COIN DU VELO	2 038.00 €
12/10/2021	77-2021	RH	<a href="#">REGIE RECETTE AVANCE ALSH LES GUARDS ET SASE</a>		
12/10/2021	78-2021	RH	<a href="#">REGIE RECETTE AVANCE ALSH LES PETITS BOUTS</a>		
12/10/2021	79-2021	RH	<a href="#">REGIE RECETTE AVANCE ALSH LES PETITS LOUPS</a>		
12/10/2021	80-2021	RH	<a href="#">REGIE RECETTE AVANCE ALSH PLANETE JEUNES</a>		
12/10/2021	81-2021	RH	<a href="#">REGIE RECETTE AVANCE SASE</a>		
12/10/2021	82-2021	RH	<a href="#">CLOTURE REGIE AVANCE ALSH LES GUARDS ET SASE</a>		

**RECAPITULATIF DES DECISIONS PRISES POUR L'ANNEE 2021**

Date	N° Décision	Service	Objet	Titulaire	Montant € TTC
12/10/2021	83-2021	RH	<a href="#">CLOTURE REGIE AVANCE ALSH LES PETITS BOUTS</a>		
12/10/2021	84-2021	RH	<a href="#">CLOTURE REGIE AVANCE ALSH PLANETE JEUNES</a>		
12/10/2021	85-2021	RH	<a href="#">CLOTURE REGIE RECETTE ALSH LES GUARDS ET SASE</a>		
12/10/2021	86-2021	RH	<a href="#">CLOTURE REGIE RECETTE ALSH LES PETITS BOUTS</a>		
12/10/2021	87-2021	RH	<a href="#">CLOTURE REGIE RECETTE ALSH PLANETE JEUNES</a>		
12/10/2021	88-2021	RH	<a href="#">REGIE RECETTE COTE SOLEIL</a>		
12/10/2021	89-2021	RH	<a href="#">REGIE RECETTE LES PETITS LUTINS</a>		
12/10/2021	90-2021	RH	<a href="#">REGIE RECETTE LIVRAISON REPAS</a>		
12/10/2021	91-2021	RH	<a href="#">REGIE RECETTE TRANSPORT AUX PERSONNES</a>		
22/10/2021	92-2021	ST	<a href="#">SEMAT REPARATION CAPTEUR VERIN BOM FE-695-PH</a>	SEMAT	1 623.49 €
22/10/2021	93-2021	TRANSPORT	<a href="#">TRANSPORT ECOLIERS GYMNASSE</a>	SAS AP CARS LIEUTAUD	2 366.10 €
22/10/2021	94-2021	AG	<a href="#">MATERIEL INFORMATIQUE SERVICES</a>	ADMISTRIA	1 762.00 €
22/10/2021	95-2021	AG	<a href="#">MATERIEL VISIO SALLE4</a>	ADMISTRIA	2 686.13 €